

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le neuf janvier deux mille dix-huit à Dix-neuf heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 4 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Alain CAPDEVIELLE, Maire.

Etaient présents : Alain CAPDEVIELLE – Pascal BOSQ – Franco TUBIANA - Marie-Pierre RAYMOND - Isabelle LATOURNERIE – Laurence MONRUFFET - Hélène BARREAU – Jean-Michel LAVIGNE - Marie-Christine PECHARD – Franck MICHAUD - Myriam GUIBERTEAU - Elisabeth LAURENT - Bernard LACOTTE - Didier CARACCILO.

Excusés :

Jean-Sébastien GERBEAU procuracy à Franco TUBIANA
Hélène SABOUREUX
Romain LARCHER

Absents :

Philippe LEKKE

Secrétaire de séance Isabelle LATOURNERIE

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2017

ORDRE DU JOUR

RESSOURCES HUMAINES

- **ADHESION AU SERVICE PAIES INFORMATISEES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE**

URBANISME

- **ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE LISTRAC-MEDOC ET MR PASCAL BOSQ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DU BOURG NORD**

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour

Engagement du Conseil municipal à inscrire dans le cadre du Budget une subvention exceptionnelle de 5 519 € au CCAS en plus de la subvention annuelle.

L'inscription au compte 65732 : 7 919 € (5 519 + 2400). Ce sujet sera débattu en fin de séance.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

Jumelage CULOZ

Monsieur Franco TUBIANA indique qu'il souhaite intégrer le comité de pilotage.

RESSOURCES HUMAINES

ADHESION AU SERVICE PAIES INFORMATISEES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA GIRONDE – DEL 2018-001

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde propose une Prestation Paies Informatisées. L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies, rémunérations et indemnités par la mise en commun de moyens techniques.

Cette mission facultative présente de nombreux avantages : suivi de la réglementation en vigueur et application de nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations annuelles (N4DS, déclaration aux Fonds nationaux de compensation du supplément familial de traitement, déclarations annuelles individuelles), simulations de salaire, éditions diverses.

Eu l'égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour cette prestation et d'autoriser à cette fin le Maire à conclure la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers. Le détail des prestations est joint à la dite convention.

Au vu de ces explications, Le conseil municipal, décide à l'unanimité

- De demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde.
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde annexée à la présente délibération.
- De prévoir les crédits correspondants au Budget de la collectivité.

URBANISME

ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE LISTRAC-MEDOC ET MR PASCAL BOSQ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DU BOURG NORD DEL 2018-002

La commune a entrepris des travaux de mise en sécurité du bourg nord. Dans le cadre de ces travaux une voie de liaison est aménagée, ce qui permettra de relier le stade, la salle socio-culturelle, le stade, l'école maternelle et la future zone d'activités à la RD 1215 et facilitera la circulation au centre bourg.

SÉANCE DU Mardi 9 janvier 2018 à 19 H 30

Les travaux ont été réalisés en partie sur une portion de 348 m² de la Parcelle A313P appartenant à Monsieur Pascal BOSQ.

Il convient de régulariser ce dossier par :

- Une renumérotation des parcelles
- un échange de parcelles de surface identique
 - Parcelle A3343 – 3 a 48 ca De Pascal BOSQ à la commune
 - Parcelle A3341 – 3 a 48 ca De la commune à Pascal BOSQ

Et autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés, les frais d'actes et de géomètre sont à la charge de la commune.

Au vu de ces explications, le conseil municipal de Listrac-Médoc décide à la majorité des voix et une abstention, Monsieur Pascal BOSQ ne participe pas au vote.

- **De** procéder à une renumérotation des parcelles
- **D'**autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'échange des parcelles
 - Parcelle A3343 – 3 a 48 ca De Pascal BOSQ à la commune
 - Parcelle A3341 – 3 a 48 ca De la commune à Pascal BOSQ
- **D'**autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés
- **Les** frais d'actes et de géomètre sont à la charge de la commune.

FINANCES

SUBVENTION AU CCAS - DEL 2018-003

Il est demandé au Conseil municipal de s'engager à inscrire dans le cadre du budget une subvention exceptionnelle de 5 519 € en plus de la subvention annuelle.

Au vu de ces explications, le conseil municipal de Listrac-Médoc décide à l'unanimité

- **De** s'engager à inscrire dans le cadre du Budget une subvention exceptionnelle de 5 519 € en plus de la subvention annuelle.
- **L'inscription** au compte 65732 sera la suivante : **7 919 €** (5 519 + 2 400)

QUESTIONS DIVERSES

ÉCOULEMENT DES EAUX PLUVIALES

Suite aux derniers événements climatiques, des travaux hydrauliques devront être programmés afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales à plusieurs endroits de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire décide de lever la séance à 20h20.